

Droit et contrats de la musique

(FOAD - Formation à distance)



6

stagiaires



21

heures



4

jours



1260

€HT

1512 €TTC

Description

Si pour certains la musique, en tant qu'art, doit être envisagée comme un espace de liberté totale et sans contrainte, elle ne déroge pas à la règle dès lors que sa pratique et sa diffusion constituent une activité économique : le droit et les contrats y sont présents partout, et bien souvent avec un niveau de complexité supérieur à nombre d'industries.

Cette omniprésence est d'ailleurs bien acceptée par beaucoup de jeunes artistes qui se lancent dans une démarche de professionnalisation et dont l'objectif premier (et souvent prématuré) est de « signer ».

Oui mais signer quoi, avec qui, et surtout pourquoi ? Les réponses à ces questions sont évidemment essentielles pour éviter les désillusions rencontrées par ces mêmes artistes - que le succès soit ou non au rendez-vous, et qui résultent généralement d'une méconnaissance du fonctionnement de l'industrie musicale et de sa traduction en termes contractuels. La complexité de la législation et de la réglementation applicables à la filière musicale tient pour beaucoup à l'objet-même de sa dimension commerciale, à savoir les droits de propriété intellectuelle dont sont titulaires les artistes. Sa nature immatérielle en rend l'appréhension difficile, et c'est l'existence de deux droits spécifiques - droits d'auteur portant sur l'œuvre musicale, droits voisins portant sur l'enregistrement d'une interprétation de cette œuvre - qui achève d'égarer les artistes et beaucoup de professionnels qui les accompagnent.

Profil professionnel des stagiaires

- Artistes-auteurs (paroliers, compositeurs, arrangeurs), artistes-interprètes (musiciens, DJ).
- Professionnels de la musique (managers, producteurs de disques ou de spectacles, éditeurs musicaux).
- Professionnels du droit ne connaissant pas les spécificités juridiques et contractuelles de l'industrie musicale.

Prérequis

- Pratique préalable d'un traitement de texte (type Word) et d'un tableur (type Excel).

Note : La formation se déroulant en classe virtuelle, le stagiaire doit posséder une liaison internet, un ordinateur, une webcam (intégrée ou non) et un micro (intégré ou non).

Positionnement pédagogique

Un entretien téléphonique sera effectué en amont de la formation pour valider le parcours professionnel et les prérequis du candidat.

Objectifs pédagogiques

- Comprendre la nature et la réglementation applicable aux droits de propriété intellectuelle rattachés à l'œuvre musicale et à son enregistrement.
- Comprendre les enjeux économiques de ces droits de propriété intellectuelle et connaître le fonctionnement des différents acteurs intervenant au titre de leur gestion collective (sociétés de gestion collective) et individuelle (producteur et éditeur phonographique, éditeur musical).
- Connaître et comprendre les différents contrats conclus entre l'artiste et les différents acteurs de l'industrie musicale.
- Être en capacité de négocier les clauses essentielles de ces contrats.

Description (suite)

Ceci étant rendu plus confus encore par l'évolution de cette industrie, marquée par la concentration des différentes activités (depuis le milieu du XXe siècle, l'artiste est le plus souvent et auteur.e et interprète, et peu nombreuses sont les entreprises qui ne regroupent pas aujourd'hui les activités de production phonographique et d'édition musicale).

La compréhension de cette dualité est pourtant fondamentale car c'est la nature des droits en jeu (droits d'auteur ou droits voisins) qui détermine la relation économique et contractuelle entre l'artiste et son partenaire, et de fait l'ensemble des règles applicables.

Aussi, la formation « Droits et contrats de la musique » (Formation à distance) proposée par Les Escales Buissonnières entend offrir à ses participants d'acquérir un socle de connaissances étendu à même de leur donner une vision précise et claire de l'environnement juridique et contractuel propre à l'industrie musicale.

Dans ce cadre, les stagiaires seront d'abord amenés à comprendre le fonctionnement général de l'écosystème musical en France. Pour chaque secteur d'activités seront présentés les modèles économiques pratiqués, les différents acteurs ainsi que les enjeux auxquels sont confrontés les professionnels.

Après avoir précisé les contours généraux des deux modes de gestion de droits – collective et individuelle, la formation sera articulée autour de la qualité de l'artiste, en tant que créateur titulaire de droits d'auteur sur ses œuvres musicales dans un premier temps, puis en tant qu'interprète titulaire de droits voisins sur l'enregistrement de ses interprétations dans un second. Seront expliqués pour chacun le régime et la réglementation applicable, ainsi que les différents contrats par lesquels l'artiste est amené à céder ces droits à son partenaire éditeur ou producteur afin d'en permettre l'exploitation.

L'artiste étant de plus en plus souvent lui-même producteur de ses enregistrements – que ce soit par défaut ou désormais par choix, seront également présentés les différents contrats s'offrant à lui dans le cadre de la commercialisation de ces enregistrements.

Ne seront pas oubliés non plus les contrats conclus par l'artiste avec son manager d'une part et avec son producteur de spectacles d'autre part, qui même s'ils n'emportent pas une cession de droits de propriété intellectuelle, présentent un caractère exclusif, aspect central de la relation entre l'artiste et son partenaire.

Si le stage proposé par Les Escales Buissonnières n'a pas vocation à faire de ses participants des juristes chevronnés, il leur permettra d'appréhender de manière ludique et pratique l'ensemble des grands principes juridiques propres à la filière musicale, condition sine qua non pour en comprendre l'organisation et en saisir les enjeux.

Apportant des réponses concrètes, il permettra à chacun d'aborder avec intérêt – voire sérénité – de futures négociations contractuelles, que ce soit directement avec le partenaire (ou artiste) concerné, ou dans les échanges à mener à cette fin avec un agent, juriste spécialisé ou avocat.

Le programme

Environnement économique et juridique de l'artiste

→ Présentation

- Présentation de l'intervenant et de son parcours.
- Objectifs et déroulé de la formation.
- Présentation des stagiaires, de leurs parcours et de leurs projets musicaux.

→ Industrie musicale et environnement professionnel de l'artiste

Connaître la structuration de l'industrie musicale à travers ses grands secteurs d'activité (édition musicale, production et édition phonographique, production de spectacle, management) et comprendre la place de l'artiste en son sein.

+ Analyse d'une infographie détaillée permettant d'identifier les différents acteurs de ces filières

→ L'artiste-interprète et l'artiste-auteur

Apprendre à distinguer l'œuvre de son interprétation / enregistrement, et comprendre les différences entre droits d'auteur (dont est titulaire l'artiste-auteur) et droits voisins (dont est titulaire l'artiste-interprète).

+ Présentation du Code de la propriété intellectuelle

→ Gestion individuelle et gestion collective des droits de l'artiste

Comprendre les spécificités de la gestion collective des droits de propriété intellectuelle de l'artiste et savoir la distinguer de la gestion individuelle de ces droits.

→ Les contrats d'exclusivité sans cession de droits

- Le mandat de représentation entre l'artiste et son manager.
 - Le contrat d'engagement exclusif conclu avec un producteur de spectacle.
- Connaître les clauses essentielles de ces deux types de contrat par lesquels l'artiste s'engage à titre exclusif avec son partenaire professionnel mais qui n'entraînent pas de cession de droits de propriété intellectuelle au profit de celui-ci.

Le programme (suite)

Droits et contrats de l'artiste-auteur

→ Historique et structuration du droit d'auteur

Maîtriser les notions juridiques fondamentales liées au droit d'auteur (conditions de protection de l'œuvre, droit patrimonial et droit moral, droit de reproduction et droit de représentation, durée des droits, sanction des atteintes au droit d'auteur...).

Savoir distinguer les droits d'auteur en tant que droit de propriété sur l'œuvre et en tant que contrepartie pécuniaire de son exploitation (« parce que l'artiste est titulaire de droits d'auteur sur l'œuvre, la SACEM lui verse des droits d'auteur »).

Connaître les grands principes de la réglementation fiscale et sociale applicable au droit d'auteur.

+ Analyse d'une note de droit d'auteur

→ Typologies des œuvres et des auteurs

Savoir faire la distinction entre :

- Œuvre de collaboration, œuvre composite, œuvre dérivée, œuvre collective.
- Auteur des paroles, compositeur, adaptateur, arrangeur.

→ La gestion collective du droit d'auteur : la SACEM

- Historique et missions de la SACEM

Connaître les conditions d'adhésion à la SACEM et les conséquences de celle-ci pour l'artiste (savoir distinguer entre apport et cession des droits).

Comprendre les principales règles de perception et de répartition des droits d'auteur appliquées par la SACEM.

Comprendre les modalités et enjeux de la déclaration de l'œuvre à la SACEM.

+ Exercice pratique : compléter un bulletin de déclaration d'une œuvre musicale

→ Les contrats conclus par l'artiste-auteur

- Le contrat de cession et d'édition d'une œuvre musicale.

- Le pacte de préférence.

- Le contrat de commande conclu avec un producteur audiovisuel.

Lecture et analyse des contrats conclus entre un éditeur et ses auteurs : étendue, durée, rémunération de l'artiste-auteur, obligations des parties.

Savoir négocier les conditions essentielles de ces contrats.

Le programme (suite)

Droits et contrats de l'artiste-interprète

→ Historique et structuration des droits voisins

Maîtriser les notions juridiques fondamentales liées aux droits voisins.

Comprendre le rôle du producteur phonographique et savoir le distinguer de l'éditeur phonographique.

Savoir distinguer entre artiste-interprète principal et artiste-musicien.

→ La gestion collective des droits voisins

Connaître les SPRD (sociétés de perception et de répartition des droits) propres aux artistes-interprètes (ADAMI et SPEDIDAM) et aux producteurs phonographiques (SCPP et SPPF).

Comprendre leur rôle et connaître leur périmètre d'intervention : licences légales (rémunération équitable et copie privée) et mandats volontaires.

→ Les contrats conclus entre l'artiste-interprète et le producteur phonographique

Connaître les principales modalités de la Convention Collective Nationale de l'Edition Phonographique (CCNEP) applicables dans la relation entre l'artiste et le producteur phonographique.

Lecture et analyse des contrats conclus entre le producteur phonographique et 1° l'artiste principal, et 2° les artistes-musiciens : étendue, durée, rémunération des artistes, obligations des parties.

Savoir négocier les conditions essentielles de ces contrats.

+ Exercice pratique : établir une synthèse de contrat

→ Les contrats conclus par l'artiste auto-producteur

- Le contrat de licence.

- Le contrat de distribution / contrat de « label services ».

Comprendre les spécificités des contrats conclus par l'artiste auto-producteur avec ses partenaires quant à l'exploitation des enregistrements phonographiques ; en connaître les clauses principales et savoir les négocier.

→ Bilan

- Évaluation des acquis sur l'ensemble du programme.

- Correction collective des exercices et synthèse des grandes notions abordées.

- Foire aux questions.

Modalités pédagogiques

Techniques pédagogiques

→ Exposés / cours théoriques

→ Exercices

Des exercices de mise en pratique sont régulièrement proposés à l'issue de la présentation théorique des notions abordées.

→ Entretien avec des professionnels

Des échanges sont menés régulièrement avec le formateur, professionnel expérimenté en activité.

→ Débat, discussion

Supports de travail

→ Modèles de contrat, documents professionnels partagés via l'espace extranet.

→ Ressources vidéo et sonores.

Évaluation

L'évaluation est continue tout au long de la formation, notamment via les exercices pratiques qui sont régulièrement proposés à l'issue de la présentation des notions théoriques et via de rapides quizz réalisés à chaque début de séance et permettant de vérifier que les notions abordées au cours de la séance précédente ont été assimilées.

Évaluation en fin de formation

Le formateur évalue l'acquisition des objectifs pour chaque stagiaire à l'aide d'une grille d'évaluation dont les critères ont été déterminés en amont par le formateur et le responsable pédagogique.

Modalités pédagogiques

Modalités d'organisation à distance

→ Mise à disposition d'un espace extranet individualisé

Échange de documents administratifs et pédagogiques, gestion de l'Agenda de formation, accès à la classe virtuelle, émargement.

→ Classe virtuelle

Elle est mise en place à l'aide de la plateforme Dendreo Live. (fonctionnalité intégrée dans l'espace extranet).

→ Assistance individualisée

Organisée en amont de la formation et d'une durée d'un quart heure, elle permettra à chaque stagiaire de prendre en main les outils mis à disposition et de vérifier qu'il dispose des équipements requis en ordre de marche (Ordinateur ou tablette, caméra et micro).

Inscription

→ Sur notre site internet : escalesbuissonnieres.fr